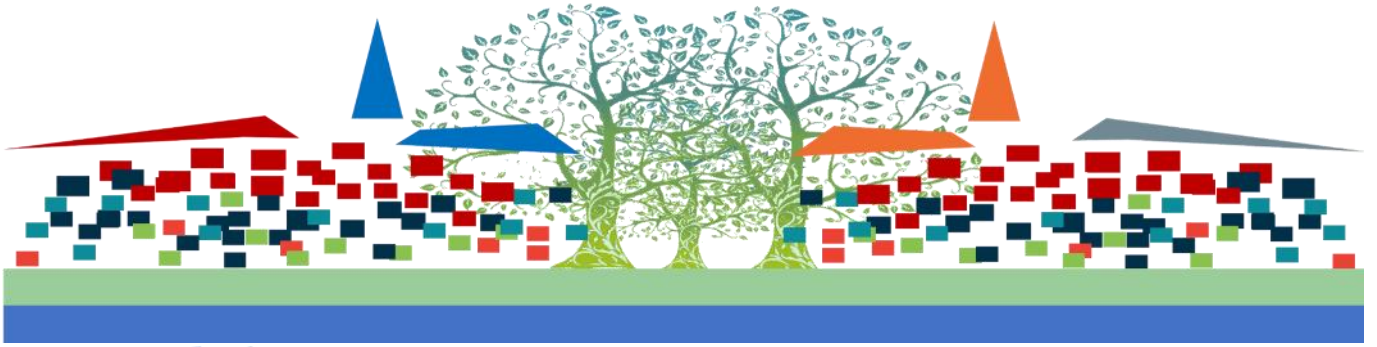


# Saint-Dizier-Masbaraud



*La p'tite gazette*

Juillet 2019 n°2





# EDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Mesdames, Messieurs, chers habitants,

Comme tous les ans, la gazette est consacrée en grande partie au budget 2019, premier budget de la commune nouvelle. En plus de l'addition de deux budgets de St Dizier Leyrenne et Masbaraud-Mérignat, la dotation d'état, du fait de passer la barre des mille habitants (1 176 hab.), est en augmentation d'environ 180 000 euros, permettant ainsi une programmation importante en travaux et matériels (descriptif en pages intérieures).

Les travaux du multiservice avancent même si, à ce jour, nous ne pouvons annoncer une date d'ouverture. Une bonne nouvelle toutefois, un boulanger, pâtissier, chocolatier va s'installer et cuire sur place. Quant à l'épicerie, elle fonctionnera sous l'appellation VIVAL.

Les animations seront encore nombreuses et de qualité tout cet été. Un grand merci aux associations !

Le mois de mai a été une période d'élection. Nos résultats sont identiques au national. A méditer... !

Les mois d'été arrivent, synonymes de vacances et de détente. Malheureusement, la chaleur intensive est responsable de l'annulation de nombreux événements.

Je vous souhaite un bon repos et beaucoup de plaisirs multiples et divers.

Le Maire,

Jean-Claude PEROT.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

**C**haque année, dans toutes les communes de France, les conseillers municipaux votent le budget. C'est l'une des phases essentielles de la gestion communale car il détermine l'ensemble des actions qui seront entreprises.

**C**'est à la fois un acte de prévision, car le budget constitue un programme financier prévisionnel des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année, et une base pour les choix votés par le Conseil Municipal.

**L**es conseillers se livrent à une sorte de jeu d'équilibriste afin de tenir leurs engagements financiers.

**L**'élaboration du budget doit évidemment se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, tout en tenant compte du contexte économique du moment et des orientations du budget de l'état, nous mettant ainsi devant un défi financier et fiscal.

**C**oncilier le tout s'avère, à l'évidence, une équation difficile à résoudre.

**C**ependant, grâce à la constitution de notre commune nouvelle de SAINT-DIZIER-MASBARAUD, nous allons vivre quelques années plus sereines. En effet, le rapprochement des deux communes nous a apporté des dotations supplémentaires importantes et des aides exceptionnelles qui vont nous permettre de réaliser dès maintenant de nombreux projets...

**A**deux, nous allons aller plus vite et plus loin....

**A**ussi nous vous proposons une information concise et pertinente sur les finances locales pour répondre à vos interrogations.

**V**ous souhaitant une agréable et fructueuse lecture, à toutes et à tous et de bonnes vacances estivales...

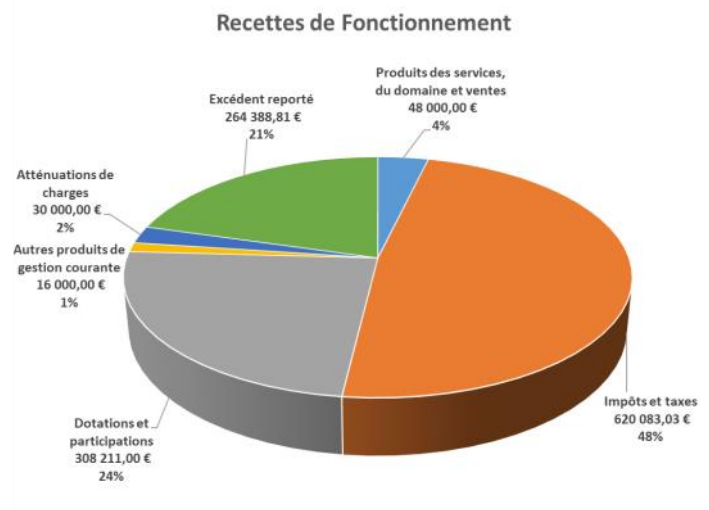
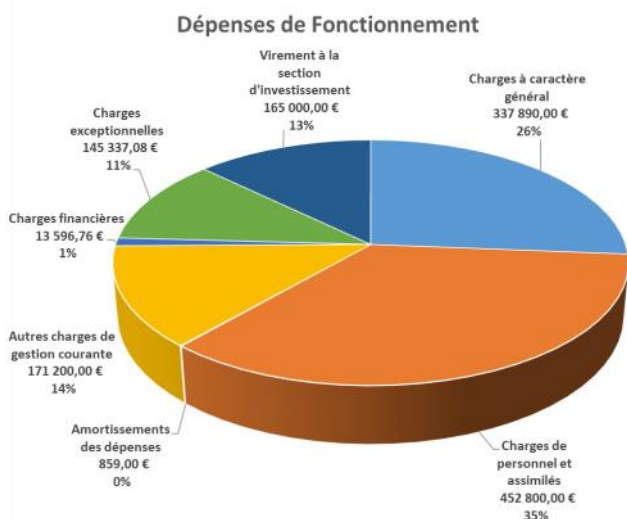
Le Maire Délégué,

Joël ROYERE.



### BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

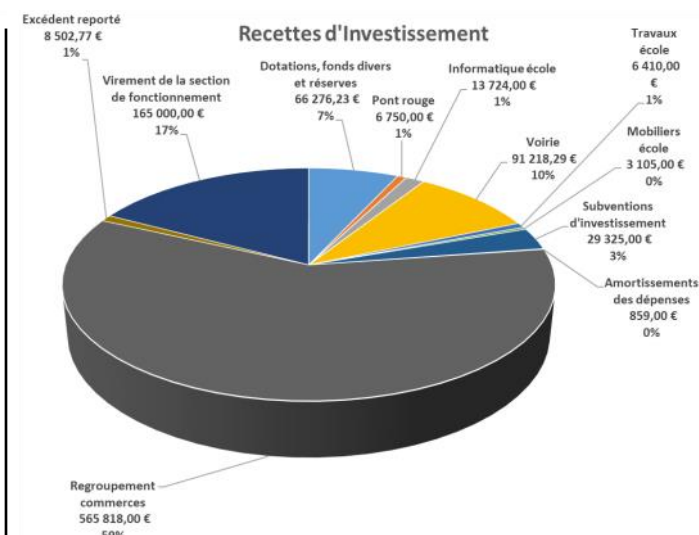
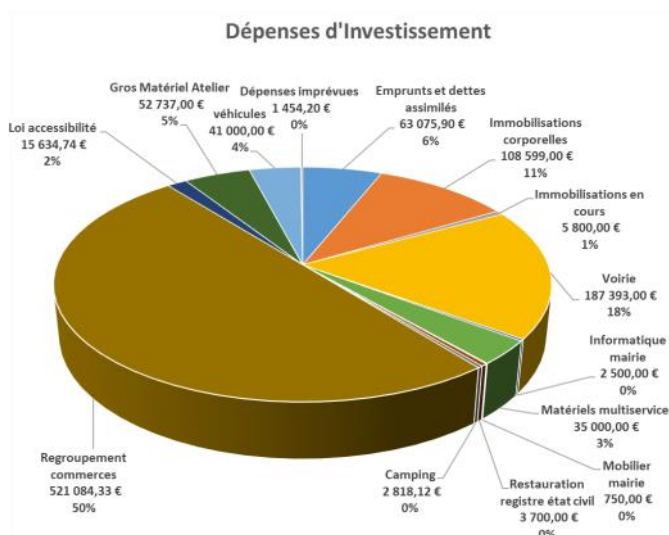
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	340 890,00 €	Charges à caractère général	70	48 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes
012	449 800,00 €	Charges de personnel et assimilés	73	620 083,03 €	Impôts et taxes
042	859,00 €	Amortissements des dépenses	74	308 211,00 €	Dotations et participations
65	171 200,00 €	Autres charges de gestion courante	75	16 000,00 €	Autres produits de gestion courante
66	13 596,76 €	Charges financières	013	30 000,00 €	Atténuations de charges
67	145 337,08 €	Charges exceptionnelles	002	264 388,81 €	Excédent reporté
023	165 000,00 €	Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 286 682,84 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>1 286 682,84 €</b>	





### BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

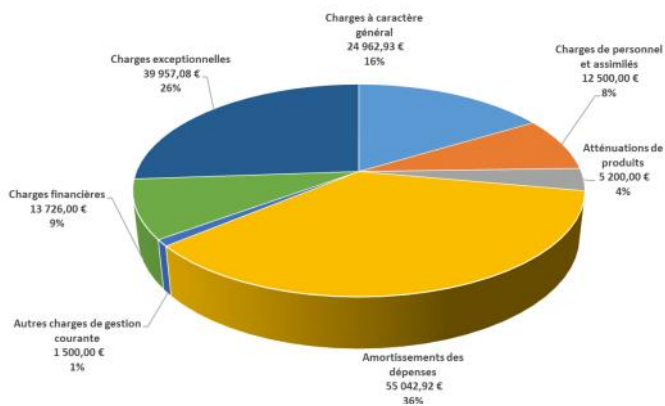
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
16	63 075,90 €	Emprunts et dettes assimilés	10	66 276,23 €	Dotations, fonds divers et réserves
21	108 599,00 €	Immobilisations corporelles	OP215	6 750,00 €	Pont rouge
23	5 800,00 €	Immobilisations en cours	OP108	13 724,00 €	Informatique école
OP100	187 393,00 €	Voirie	OP100	91 218,29 €	Voirie
OP110	2 500,00 €	Informatique mairie	OP008	6 410,00 €	Travaux école
OP125	35 000,00 €	Matériels multiservice	OP008	3 105,00 €	Mobiliers école
OP201	750,00 €	Mobilier mairie	13	29 325,00 €	Subventions d'investissement
OP210	3 700,00 €	Restauration registre état civil			
OP206	2 818,12 €	Camping	042	859,00 €	Amortissements des dépenses
OP217	521 084,33 €	Regroupement commerces	OP217	565 818,00 €	Regroupement commerces
OP218	15 634,74 €	Loi accessibilité	001	8 502,77 €	Excédent reporté
022	1 454,20 €	Dépenses imprévues	021	165 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement
<b>TOTAUX</b>	<b>947 809,29 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>956 988,29 €</b>	
Reste à Réaliser	13 775,00 €		Reste à Réaliser	4 596,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>961 584,29 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>961 584,29 €</b>	



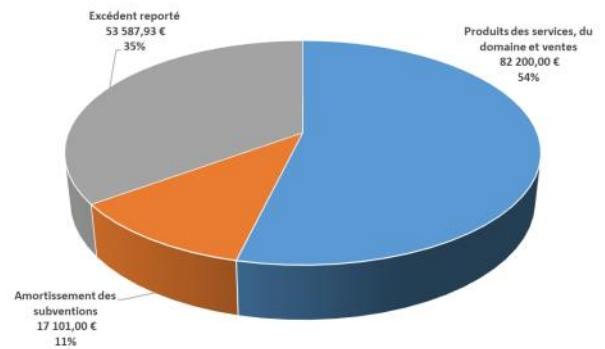
## BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "EAU ET ASSAINISSEMENT"

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	24 962,93 €	Charges à caractère général	70	82 200,00 €	Produits des services, du domaine et ventes
012	12 500,00 €	Charges de personnel et assimilés	042	17 101,00 €	Amortissement des subventions
014	5 200,00 €	Atténuations de produits	002	53 587,93 €	Excédent reporté
042	55 042,92 €	Amortissements des dépenses			
65	1 500,00 €	Autres charges de gestion courante			
66	13 726,00 €	Charges financières			
67	39 957,08 €	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAUX</b>	<b>152 888,93 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>152 888,93 €</b>	

Dépenses de Fonctionnement



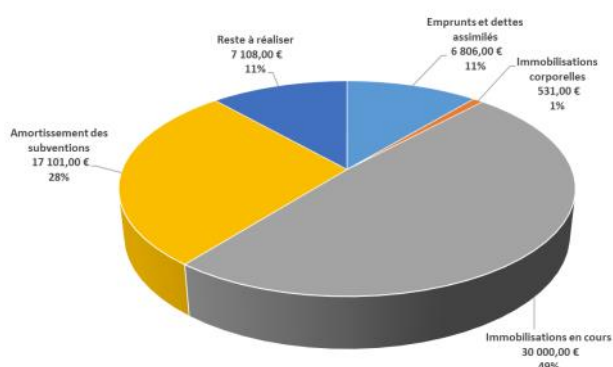
Recettes de Fonctionnement



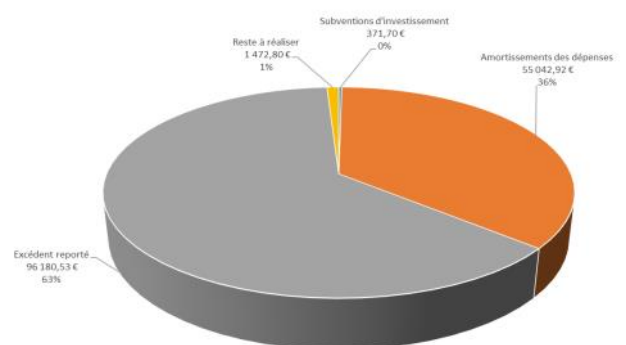
## BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "EAU ET ASSAINISSEMENT"

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
16	6 806,00 €	Emprunts et dettes assimilés	13	371,70 €	Subventions d'investissement
21	531,00 €	Immobilisations corporelles	040	55 042,92 €	Amortissements des dépenses
23	30 000,00 €	Immobilisations en cours	001	96 180,53 €	Excédent reporté
040	17 101,00 €	Amortissement des subventions			
TOTAUX	54 438,00 €		TOTAUX	151 595,15 €	
Reste à Réaliser	7 108,00 €		Reste à Réaliser	1 472,80 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>61 546,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>153 067,95 €</b>	

Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



## BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "REGIE MUNICIPALE"

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	155 044,64 €	Charges à caractère général	70	206 305,00 €	Produits des services, du domaine et ventes
012	52 500,00 €	Charges de personnel et assimilés	002	1 239,64 €	Excédent reporté
<b>TOTAUX</b>	<b>207 544,64 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>207 544,64 €</b>	

## Investissement

néant



## BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "SECTION DE MURAT"

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	56 059,25 €	Charges à caractère général	70	54 217,61 €	Produits des services, du domaine et ventes
67	6 793,36 €	Charges exceptionnelles	002	8 635,00 €	Excédent reporté
<b>TOTAUX</b>	<b>62 852,61 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>62 852,61 €</b>	

## Investissement

néant



## BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "CCAS SAINT DIZIER MASBARAUD"

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	10 594,23 €	Charges à caractère général	70	1 200,00 €	Produits des services, du domaine et ventes
65	1 717,53 €	Autres charges de gestion courante	74	6 500,00 €	Dotations et participations
			002	4 611,76 €	Excédent reporté
<b>TOTAUX</b>	<b>12 311,76 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>12 311,76 €</b>	

**CCAS**  
Centre Communal d'Action Sociale



## Taux de fiscalité



Communes	Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Saint Dizier Leyrenne	Taxe d'habitation	14,09%	14,09%
	Taxe foncière sur le non bâti	81,28%	81,28%
	Taxe foncière sur le bâti	18,52%	18,52%
Masbaraud Mérignat	Taxe d'habitation	11,09%	11,09%
	Taxe foncière sur le non bâti	60,11%	60,11%
	Taxe foncière sur le bâti	14,98%	14,98%

A noter qu'à compter de 2020, les taux devront faire l'objet d'un lissage pour parvenir, pour chaque taxe à un taux unique pour l'ensemble de la commune nouvelle.

## Travaux - achats - Equipements : St Dizier-Masbaraud

Dans le cadre de la constitution de la commune nouvelle, les travaux suivants sont programmés:

· Réfection voirie secteur St Dizier Leyrenne	69 942,25 € HT
· Réfection route Murat/Bost Peyrussé	10 599,40 € HT
· Réfection route de Montalescot	18 034,80 € HT
· Travaux d'accessibilité secteur St Dizier Leyrenne	7 656,50 € HT
· Travaux d'accessibilité cimetière Masbaraud	2 550,90 € HT
<b>Total</b>	<b>108 783,85 € HT</b>
Subvention état DETR 35 % + 30 % commune nouvelle	70 709,50 € HT
Autofinancement commune	<b>38 074,35 € HT</b>
Création de 2 Places PMR Masbaraud	1 479,48 € HT
<b>Ecole Masbaraud :</b>	
· 2 lits superposés	782,08 € HT
· École numérique	10 259,92 € HT
· Ordinateur portable	645,57 € HT
· Travaux cour école	4 833,25 € HT
· Création d'un cheminement	3 180,00 € HT
· Mobilier	3 052,68 € HT
<b>Total</b>	<b>22 753,50 € HT</b>
Subvention état DETR 50%+ 30% commune nouvelle	18 202,80 € HT
Autofinancement commune	4 550,70 € HT

Matériel	
· Epareuse et broyeur pour fossé	34 000 € HT
Financement 40% DETR état + 30% commune nouvelle	23 800 € HT
Autofinancement commune	10 200 € HT
<b><u>Achat hors subvention</u></b>	
· 1 véhicule Peugeot Partner (St Dizier Leyrenne)	13 147,76 € HT
<b><u>En prévision</u></b>	
· Remplacement tracteur tondeuse	

## Multi-service :

Les travaux avancent... Ouverture probable et espérée, fin juillet !



## Recensement 2018

D'après les chiffres (officiels) du dernier recensement, la population de St Dizier Leyrenne serait de 781 habitants soit un solde positif de ... 3 personnes!

Mais de 2014, date du dernier recensement à nos jours, de nombreux anciens nous ont quittés:

- ★ 14 décès en 2014
- ★ 9 décès en 2015
- ★ 13 décès en 2016
- ★ 16 décès en 2017
- ★ 20 décès en 2018

Soit, un total de 72 personnes et il faut ajouter celles et ceux qui ont quitté le bourg pour s'installer dans une autre commune. C'est donc un renouvellement important de la population qui s'est opéré sur ces dernières années.

## Le Recensement, un acte civique et obligatoire



## *Accueil de loisirs de St Dizier Leyrenne*



A la découverte de la ferme du Monteil  
chez Mr et Mme Boucher

Visite du Musée de la Résistance  
avec les commentaires  
passionnants de Mr J-P.  
Chambraud en compagnie des  
« Fils d'Argent »



Initiation à la pêche à la ligne sous la houlette de  
Mr J-CL Sulpice et Mr A. Legrand

Merci mille fois à M et Mme Boucher, Mr J-P Chambraud, Mr J-CL Sulpice  
et Mr A. Legrand d'avoir offert aux enfants ces instants de découverte...



## **QUELQUES RAPPELS**

Nous constatons des dépôts de déchets (hors ordures ménagères) sur les deux points d'apports volontaires situés dans le Bourg de St Dizier Leyrenne. (Photo ci-dessous) Nous vous rappelons que ces points de collecte ne reçoivent pas les emballages, carton, sacs papier, pneumatiques etc...

Lorsque les bacs sont remplis, un dépôt à côté de ceux-ci est **strictement interdit**, chaque habitation disposant d'un conteneur.

Un dépôt recevant tous types de déchets non ménagers est situé à Masbaraud-Mérignat route de Limoges, distant de 7 kms.

### **Heures d'ouvertures :**

**Période estivale** : du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

De 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

**Période hivernale** : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

De 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

Chaque manquement, infraction de classe 3 peut être passible d'une amende de 68.00 €





PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE

# COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 21 juin 2019

## Sécheresse : Maintien des restrictions d'usage de l'eau dans un contexte préoccupant qui impose à tous une attitude citoyenne

Le département de la Creuse connaît actuellement une sécheresse exceptionnelle qui se prolonge depuis l'hiver dernier. Ainsi, depuis le 19 avril, le département de la Creuse a été placé par arrêté préfectoral en zone d'alerte afin de sensibiliser la population à la faiblesse des réserves en eau, et d'en limiter certains usages non prioritaires.

Le comité sécheresse, réuni le 20 juin, a constaté que la pluie de ce début du mois de juin a permis une légère amélioration sur les débits des rivières, mais la situation des réserves souterraines reste cependant très inquiétante. Les niveaux des nappes sont toujours bas, et les débits des cours d'eau baissent rapidement dès que les pluies s'arrêtent. Les perspectives météorologiques données par Météo France montrent qu'après une période perturbée jusqu'au samedi 22 juin, des chaleurs importantes sont attendues pour la semaine prochaine.

Dans ces conditions, Madame la Préfète de la Creuse, après avis du comité sécheresse, a décidé de reconduire les mesures de restriction des usages de l'eau jusqu'à fin juillet.

Il est donc rappelé qu'il est actuellement interdit de laver voiries, terrasses, et toutes surfaces imperméabilisées, de laver sa voiture en dehors des stations spécialisées, et d'arroser jardins et pelouses entre 8 h et 20 h.

Madame la Préfète tient à attirer tout particulièrement l'attention des habitants sur l'interdiction de remplissage des piscines privées. Pratique répandue en périodes chaudes, qui correspondent précisément aux périodes où l'eau est la plus indispensable à d'autres usages, le remplissage des piscines est particulièrement impactant sur les réseaux d'eau potable : en moyenne, il est consommé 60 000 l d'eau par piscine ! Il convient donc de proscrire absolument cette pratique, aussi longtemps que les restrictions d'eau seront en vigueur.

Plus que jamais Mme la Préfète en appelle à la conscience citoyenne pour que la prise de ces mesures restrictives, actées très tôt en saison, permettent de préserver la ressource en eau et d'en assurer un partage équitable.

Contact Presse : Nelly BLOUIN - Tél : 05 45 11 21 24  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Laperche - 63000 Guéret  
Comité : cc.commission@creuse.gouv.fr  
Tél : 05 45 11 21 24 - Fax : 05 45 11 21 24 - Site Internet : www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse  Préfète de la Creuse

## *Réponses à quelques questions que vous nous posez ...*

**Depuis la création de la Commune Nouvelle, comment faut-il libeller les adresses postales ?**

La poste nous conseille de préciser encore dans l'adresse le nom de la commune « historique », juste avant celui de la Commune Nouvelle.

Exemples :

Pour Masbaraud-Mérignat	
Mr Dupont 3 Perlaurière Masbaraud-Mérignat 23400 - Saint-Dizier-Masbaraud	Mr Dupont 23 rue du Tamilier Masbaraud-Mérignat 23400 - Saint-Dizier-Masbaraud
Pour Saint Dizier Leyrenne	
Mr Dupont 62 Pommier Saint Dizier Leyrenne 23400 - Saint-Dizier-Masbaraud	Mr Dupont 52 rue Traversière Saint Dizier Leyrenne 23400 - Saint-Dizier-Masbaraud

### **Pourquoi la rubrique « Etat Civil » ne figure-t-elle plus dans votre P'tite Gazette ?**

Nous avons été interpellés plusieurs fois sur ce point, aussi bien oralement que par lettre. Nous avons donc sollicité les services de la Préfecture (Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité) concernant l'autorisation de communication de l'Etat Civil dans le bulletin municipal d'une commune. La réponse nous renvoie à l'article 9 du code civil « chacun a droit au respect de sa vie privée », ajoutant que « les dispositions de l'article 9 du code civil... s'opposent notamment à la divulgation par des autorités publiques, telles les municipalités, à des tiers, quelle qu'en soit la qualité, de tout élément de la vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci... »

« Toutefois il est possible de considérer qu'un accord exprès des intéressés permet une publication . Dans ce cas, l'officier d'état civil prévoira de recueillir cet accord par écrit afin de se prémunir contre toute éventuelle plainte ultérieure »

La préfecture nous a également adressé un modèle pour une éventuelle demande «d'autorisation de communication d'un acte d'Etat civil dans le bulletin municipal ». Ce document pourrait être remis aux familles concernées par un acte d'état civil.

Les services de « Mairie Conseil territoire », nous ont fait la même réponse et nous ont renvoyés à la CNIL, guide des Collectivités Locales, page 9, qui propose une formule pouvant figurer sur les documents distribués aux personnes accomplissant des démarches relatives à l'Etat civil :

- ♦ « La mairie de ..... vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.
- ♦ M/Mme ..... (Nom, Prénom) accepte qu'une information relative à l'évènement d'état civil déclaré  ce jour soit publiée dans le bulletin municipal.

Le ..... (date) »

Cette solution sera étudiée par la municipalité.



# ST DIZIER MASBARAUD

Saint-Dizier-Masbaraud



## Fête Foraine

Organisée par le Comité des Fêtes A.E.L

**Dimanche  
4 Août  
2019**

## Brocante - Vide Grenier

**Menu :** Tomates mozzarella  
Basse-côte, Frites,  
Salade de Fruits, Gâteau

**Organisé par les JA du canton de  
Bourganeuf**

**Tarifs : 12 € (adultes)  
6 € (enfants de 6 à 12 ans )**

**DANS LA JOURNÉE :** 3 démonstrations de coupe de bois sportives par les cogneurs du Plateau de Millevaches

**VERS 15H :** spectacle de « Mewrick et Kirwen » : magie du feu, de la LUMIERE, des GRANDES ILLUSIONS et de MENTALISME...

**Vers 17h :** venez gagner votre apéro à travers divers jeux.

**A PARTIR DE 20H30 :** REPAS animé par les années DISCO'THEQUE ( show année 80 disco dancefloor)

### MENU

\*\*\*\*\*

Melon au porto  
Cochon cuit à la broche  
Gratin dauphinois  
Fromage  
Tarte aux pommes avec  
boule de glace  
Boissons non comprises

**23 heures: Feu d'artifice sur  
la Place**

Repas :

Adultes : 16 €

Enfants de 6 à 12 ans :

8 €

Enfants de - 6 ans :

gratuit



BUVETTE - SANDWICHES

**Renseignements/Réervations  
07 86 65 31 27 - 06 84 34 46 49**

## *Milans royaux par chez nous pour le plaisir des yeux...*

Vous avez pu voir cette année, deux rapaces magnifiques planer au-dessus de St Dizier Leyrenne et il y a peu et un peu plus loin, de véritables ballets de milans royaux, buses variables, buses pattues et autres au-dessus des foins coupés. En effet, un nid récent de milans a été construit au printemps et les campagnols et autres ratiers ont fort à faire pour échapper à leur œil acéré! Un autre nid plus ancien, occupé depuis quelques années à quelques kilomètres de St Dizier...

On reconnaît les milans royaux à leur taille allant jusqu'à 1m 80, à leur queue en V et surtout à l'élégance de leur vol. Peu de battements d'ailes car ils planent à l'infini et se perdent dans les nuages tant ils volent haut. Seul rapace à posséder un véritable chant harmonieux! Certes, ils capturent parfois de petits oiseaux ( ce sont des rapaces) mais ils nous débarrassent de façon naturelle d'un excès de rongeurs. Leur présence en Creuse de façon évidente est relativement récente (changement climatique?), on ne les voyait guère il y a 5, 6 ans mais ils repartent vers l'Espagne ou autres pays chauds l'hiver venu. C'est, non seulement, un oiseau stupéfiant de beauté mais aussi un auxiliaire de l'homme bien utile.

Pourtant, face à la chute des effectifs de milans royaux en France, un appel alarmant a été lancé en 1999 sur la situation critique de l'espèce.

Un plan de restauration a été alors mis en œuvre et un réseau d'acteurs s'est structuré et mobilisé progressivement. Il est composé principalement des associations de protection de la nature, mais aussi des parcs naturels régionaux (PNR) et parcs nationaux (PN), des services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national des forêts (ONF), le Centre national d'informations toxicologiques vétérinaires (CNITV), les centres de soins UFCS ou bien encore d'organismes scientifiques (tels que le CRBPO, le CNRS de Chizé, l'Université de Franche-Comté...). Le Ministère en charge de l'Écologie et ses directions régionales (DREAL) ainsi que les collectivités territoriales s'investissent aussi à des degrés divers.



Aujourd'hui, le milan royal dispose donc, grâce au plan national de restauration, d'un réseau d'acteurs dynamique et investi au quotidien dans sa sauvegarde. Bénévoles et salariés, ils sont tous passionnés et déterminés à sauvegarder ce rapace majestueux..



# CALENDRIER DES ANIMATIONS

Date	Activités	Lieu
Du jeudi 18 au dimanche 21 juillet	Fête du tennis Tennis Club de la Leyrenne	Salle des fêtes
Dimanche 28 juillet	Thé dansant Fils d'argent:	Salle des fêtes
Dimanche 4 août	Fête annuelle Comité des fêtes	Place de St Dizier
Vendredi 9 août	La Nuit des Etoiles Office de Tourisme	Village de Jalinoux
Samedi 24 août	Pêche à l'écrevisse AAPMA	Plan d'eau
Dimanche 25 août	Thé dansant Fils d'argent	Salle des fêtes
Dimanche 8 septembre	Thé dansant Tennis club de la Leyrenne	Salle des fêtes
Dimanche 15 septembre	Loto Comité de jumelage	Salle des fêtes
Dimanche 22 septembre	Thé dansant Tennis club de la Leyrenne	Salle des fêtes

## Association Leyrenne Patrimoine



Les cours de **Danse de Salon** reprennent  
le **mercredi 4 septembre 2019 à 16h 30**  
à la Salle des fêtes de St Dizier Leyrenne.



Pour les inscriptions, contacter Christiane Rabier 05 55 64 32 82.

## Nuit des Etoiles

le **vendredi 9 Août 2019**

à Jalinoux.

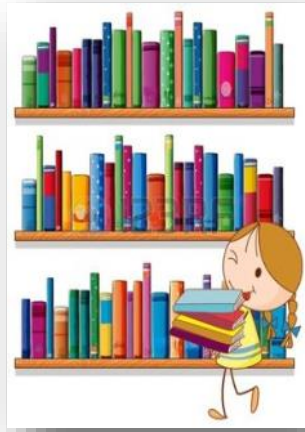
Contactez l'Office du tourisme de Bourganeuf pour vous inscrire.



Afin de faciliter la rédaction et la mise en page des articles de « La P'tite Gazette », les représentants des diverses Associations sont invités à faire parvenir en Mairie, leurs affiches, articles et photos de leurs animations au fil de l'eau.

## Horaires d'ouverture de la bibliothèque de Saint-Dizier-Masbaraud

Le jeudi de 10 h à midi et de 15 h30 à 17 h.



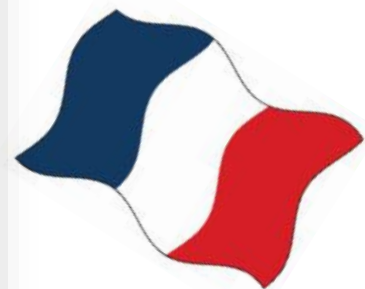
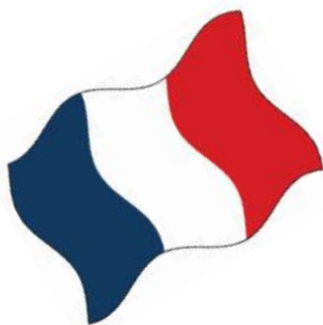
## COMMEMORATION

Le Maire et le Conseil Municipal invitent les Anciens Combattants, les enfants de l' Ecole, toute la population à la cérémonie du souvenir qui aura lieu

### *A la Croix de la Mine et à Murat*

Le dimanche 21 juillet

Rassemblement à 10h à la mairie de St Dizier,  
10h30 à la Croix de la Mine et 11h 30 à Murat



Les avis et opinions exprimés dans les articles rédigés par d'autres rédacteurs que ceux de la Mairie n'engagent que leurs auteurs et ne représentent en aucun cas une position ou une opinion des représentants de la Mairie

*La p'tite gazette*

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud  
1, rue du Colombier - Saint Dizier Leyrenne  
3 rue du Montalesco - Masbaraud-Mérignat  
23400 SAINT-DIZIER-MASBARAUD  
St Dizier : ☎ : 05 55 64 40 30 - Mail : mairiesdl@orange.fr  
Masbaraud : ☎ : 05 55 64 09 01 - Mail : mairiemasbaraud@orange.fr  
Adresse du site internet : saintdizierleyrenne.fr  
Crédit photos : Mairie - Associations

